

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUESExtrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 20 juin 2024 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 14 juin 2024 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mmes Juliette de BAROLET, Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, MM. Xavier BASSELET, John EVLARD, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mme Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mme Marie-Andrée SION, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESENS, M. Jean-Pierre LEMAI, Mme Francine VANCAEYZEELE, M. Laurent GHEYSENS

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Eric DESREUMAUX (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), Mme Nathalie HERBAUX (à M. Didier DUPE), M. Philippe LEMPIRE (à Mme Laura NAESENS)

Absents : Mme Dorothée GENASI, M. Antoine DHALLUIN, Mme Véronique DIERICKX

N°24-2-19

Finances

Mécénat

Rapport de M. le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les dispositions des articles L2121-29, L2122-22 et L2541-12 ;

Vu la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au « mécénat, aux associations et aux fondations » ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment les dispositions de l'article 238 bis ;

Vu l'instruction fiscale 4C-5-04 n°112 du 13 juillet 2004 relative aux « frais et charges (BIC, IS, dispositions communes), mesures en faveur du mécénat, versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général » ;

Considérant que dans le contexte de la baisse significative des dotations et au regard de l'importance de retrouver des marges de manœuvre financières afin de dégager des ressources budgétaires suffisantes pour alimenter la capacité d'investissement, la commune est incitée à rechercher d'autres sources de financement.

Considérant que la recherche de fonds privés est une réponse innovante qui permet à la fois de conjuguer les besoins des collectivités territoriales avec les motivations des entreprises et les attentes des citoyens et de diversifier les modes de financement de l'action publique.

Considérant que le mécénat, lequel se définit comme « le soutien matériel apporté par une personne physique ou morale, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général » ;

Considérant les différentes formes de mécénat, comme suit :

- Le « mécénat financier », soit le versement d'un don en numéraire (chèques, virements...)
- Le « mécénat en nature », soit la mise à disposition ou don d'un bien mobilier ou immobilier, fourniture de marchandises en stock, fourniture, à titre gratuit de prestations de services réalisées par l'entreprise dans le cadre de son activité ;

- Le « mécénat de compétences », soit la mise à disposition, à titre gratuit, de compétences de l'entreprise vers le bénéficiaire, par le biais de salariés, volontaires et intervenants sur leur temps de travail.

Considérant l'éligibilité des collectivités territoriales au mécénat avec droit à avantage fiscal ;

Considérant les contraintes budgétaires actuelles, la démarche de mécénat facilitant en cela l'apport de ressources nouvelles et confortant l'association des particuliers et acteurs économiques aux projets de la collectivité à travers l'acte de don ;

Considérant l'intérêt de la commune de BONDUES à développer le mécénat, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du développement économique et l'ensemble des habitants dans la valorisation et la promotion de diverses actions et/ou projets présentant un intérêt général.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver les modèles de convention de mécénat proposés aux entreprises et aux particuliers pour la formalisation de leur don ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.

Travaux préparatoires
Commission 1 du 11/06/2024

Vote à l'unanimité



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire